



141028pv

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Jean-Philippe TAVARES, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Thierry DUFOUR, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX,

Représentés : Daniel AUDIBERT (pouvoir à Viviane JEANTET), Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Agnès BRUNOT), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 octobre 2014
- 2°- Subventions
- 3°- Convention de mise à disposition d'intervenants pour le périscolaire
- 4°- Sécurité aux heures d'entrée et sortie de l'école
- 5°- Extension réseau ERDF
- 6°- Plan de gestion du marais de Nyre
- 7°- Validation du Plan Départemental d'Itinéraires Pédestre et de Randonnée (PDIPR)
- 8°- Affaire Millet – Procédure devant la cour d'appel de Chambéry
- 9°- Autorisations d'urbanisme
- 10° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 octobre 2014

Chaque conseiller a été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2014. Le conseil adopte à l'unanimité ce procès verbal.

2°- Subventions

Rapporteur Jean-Philippe TAVARES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

Associations de la commune

Coopérative scolaire (école de Nonglard)	224,00 €
Association des Parents d'élèves	750,00 €
Bibliothèque (à titre exceptionnel)	830,00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	170,00 €

Associations extérieures

Foyer socioculturel du collège de Poisy	125,00 €
Association Sportive du Collège de Poisy	125,00 €
Prévention Routière	65,00 €
Maison Rurale de Champ Molliaz	100,00 €
Amicale des Pompiers, Sillingy	50,00 €
Comité des Eleveurs (foire de la Bâthie)	80,00 €

Montant total des subventions

2519,00 euros

3°- Convention de mise à disposition d'intervenants pour le périscolaire

Rapporteur Jean-Philippe TAVARES

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités périscolaires seront mises en place à compter du 3 novembre 2014.

Dans le cadre de ces activités périscolaires, la commune doit recourir aux services d'intervenants extérieurs.

Pour pouvoir indemniser les prestations de ceux-ci une convention doit être signée entre la commune et l'intervenant concerné.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque intervenant concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise, à la majorité des présents (1 abstention : Eric PIERRE), Monsieur le Maire à signer toute convention avec le ou les intervenant(s) concernés.

Délibération 2014-87

4°- Sécurité aux heures d'entrée et sortie de l'école

Rapporteur Christophe GUITTON

Constatant les difficultés de cohabitation entre les piétons, notamment des enfants, et les véhicules venant déposer des enfants sur la place de Verdun et le chemin de l'Ecole, aux horaires d'entrée et de sortie scolaire,

Constatant l'étroitesse des lieux,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le plan de circulation, à titre expérimental, de la Place et de ses abords à compter de la rentrée scolaire du 3 novembre 2014 de 8h00 à 8h30, de 11h20 à 11h50, de 13h05 à 13h30 et 15h30 à 16h00 et ce tous les jours scolaires.

Les véhicules ne seront plus autorisés à pénétrer sur la place à partir du 40, route du Chef lieu (derrière la Lanterne des Morts).

Le sens de circulation autour de la Mairie sera inversé, soit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Les parents, s'ils ne descendent pas de leur véhicule, pourront donc déposer les enfants derrière la Lanterne.

Les parents souhaitant s'arrêter plus longuement devront utiliser les parkings communaux Salle des Fêtes et Pièce.

Une signalisation provisoire sera mise en place pour le 3 novembre et un arrêté pris en ce sens. La gendarmerie fera une action pédagogique d'information.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

5°- Extension réseau ERDF

Rapporteur Christophe GUITTON

Le Maire demande à ce que François FOSSOUX, Laurence NIQUET et Chantal MACQUET sortent de la salle pour ce débat étant impliqués directement ou indirectement dans ce dossier.

Comme suite au permis de construire du GAEC Planchamp, pour la construction d'un bâtiment agricole, constatant la demande d'un branchement électrique pour ce bâtiment, et sachant qu'un poste de transformation supplémentaire sera nécessaire.

Rappelant que le SILA va entamer très prochainement son chantier de raccordement des eaux usées dans le secteur de Monthoux,

Dans le cadre de son désir de soutenir les jeunes agriculteurs sinistrés,

Constatant que le poste de transformation de Monthoux est proche du maximum de ses capacités au vu des cinq permis déposés, voire acceptés, dans le secteur qui nécessiteront des alimentations électriques supplémentaires,

il est proposé au Conseil Municipal de faire poser une gaine dans la tranchée réalisée par le SILA, entre le poste de Monthoux et le numéro 130 de la route de Quincy afin de pouvoir ultérieurement installer un poste électrique dans ce secteur et de financer ce projet. Le devis de l'entreprise Degeorges, détenteur du marché avec le SILA s'élève à 13 815.00 € soit une économie de 44 493.48 € HT par rapport au devis ERDF pour réaliser cette extension.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents.

Le Maire demande à ce que François FOSSOUX, Laurence NIQUET et Chantal MACQUET rentrent dans la salle.

6°- Plan de gestion du marais de Nyre

Rapporteur Viviane JEANTET

Suite à la présentation du projet de réhabilitation du marais, à différentes rencontres avec l'association Asters et la Fédération départementale des chasseurs pour une étude approfondie du plan de gestion du marais de Nyre, celui-ci est présenté au Conseil Municipal pour délibération. Ceci dit :

Vu la notice de gestion 2015-2019 rédigée par Asters avec le partenariat technique de la Fédération départementale des chasseurs présentée le 14 octobre dernier, complétée par les éléments financiers présentés ce jour,

Vu l'engagement de la Commune auprès du Conseil Général à mettre en œuvre cette notice de gestion (article 3.1 du Contrat Espace Naturel Sensible du 30 janvier 2014

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable au programme de gestion du marais de Nyre dont le montant total de mise en œuvre s'élève à 61364,33 € (de 2015 à 2019).
- D'engager, sur les 5 ans, le programme en fonction des financements prévus et d'inscrire les sommes prévues au budget de la Commune ; toutefois, en cas de désengagement d'un partenaire financier, le programme sera revu à la baisse.
- De confier à Asters - Conservation d'espaces naturels de Haute-Savoie et à la Fédération départementale des chasseurs, chacun pour les actions qui le concernent, la mise en œuvre de ce programme.
- De demander au Conseil Général de Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée des subventions pour ce faire.

Après avoir pris connaissance du projet 2015-2019, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents (4 contre : Laurence NIQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Yoan MAZZA et 1 abstention : François FOSSOUX)

- De retenir ces propositions.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce programme y compris les demandes de financements et conventions de partenariat.

Délibération 2014-91

7°- Validation du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR)

Rapporteur Viviane JEANTET

Le plan de balisage des sentiers de la Montagne d'Age a été finalisé par des élus des communes de Poisy, Sillingy, Lovagny et Nonglard. Sa réalisation est définie par plusieurs étapes (intervention du Conseiller technique du CG74, remise des dossiers aux différentes instances, ...) et plusieurs validations (schéma de circulation, implantation du matériel, ...).

Si tous les délais sont respectés, les panneaux de signalétique pourraient être posés en mai/ juin 2015. Ceci dit :

Monsieur le Maire expose :

Au terme de l'article L 361-1 et suivants du Code de l'Environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

La boucle de randonnée pédestre « Montagne d'Age » a été antérieurement inscrite au PDIPR et fait l'objet d'une modification de tracé. L'itinéraire modifié est annexé à la présente.

Dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à se prononcer sur l'inscription d'itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal.

Monsieur le Maire précise :

- Que la portion de voirie située sur la commune de Nonglard est tracée uniquement sur des terrains communaux.
- Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR est assuré par le Département de Haute-Savoie.
- Que l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR fera l'objet d'une convention à établir ultérieurement avec le Département de la Haute-Savoie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- . De donner un avis favorable, sur l'ensemble des modifications proposées du tracé des boucles de la Montagne d'Age inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- . De s'engager, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au plan :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan
- A préserver leur accessibilité (pas de clôture)
- A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et en informer le Département
- A maintenir la libre circulation des randonneurs
- A ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées et aux engagements à prendre par la commune de Nonglard en ce qui concerne les chemins ruraux inscrits au PDIPR.

Délibération 2014-88

8°- Affaire Millet – Procédure devant la cour d'appel de Chambéry

Rapporteur Christophe GUITTON

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé la nécessité d'effectuer des travaux de redressement et d'élargissement de la route du Juiliard, classée dans le domaine public routier communal.

Suite au rapport favorable d'enquête publique du 30 octobre 2011, le conseil municipal par délibération du 28 novembre 2011 décidait de :

- Procéder au redressement et à l'élargissement de la route du Juiliard sur le fondement des dispositions des articles L 141-6 et L 141-11 du code de la voirie routière,
- Transférer au profit de la commune la propriété des parcelles ou parties de parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le plan parcellaire.

Par délibération du 2 avril 2012, le conseil municipal de la commune, au vu des estimations de France Domaine du 28 février 2012, notifiât à Madame Odile MILLET une indemnité de 20 et 100 €/m² au titre de la valeur vénale des parcelles cadastrées section A n° 887 et 886.

Suite au refus de Mme Odile MILLET, la commune, représentée par son maire, dûment autorisé par délibération en date du 25 février 2013, décidait de saisir le juge de l'expropriation aux termes d'une requête enregistrée au greffe le 4 mars 2014.

Par jugement du 19 juin 2014, le Tribunal de Première Instance retenait l'indemnité proposée par la commune MAIS accordait à Mme Odile MILLET une indemnité de dépréciation de sa propriété d'un montant de 29 000 €.

La Commune a interjeté appel de ce jugement par déclaration enregistrée le 11 août 2014 sous le N° 14/00013.

En parallèle, Mme Odile MILLET interjetait également appel du jugement par le biais d'un mémoire notifié le 10 octobre 2014.

Il importe donc que la Commune établisse sa défense dans cette affaire pendante devant la Cour d'Appel de Chambéry.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune dans cette instance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à représenter la Commune en qualité d'intimée dans l'affaire l'opposant à Mme Odile MILLET devant la Cour d'Appel de Chambéry.

Délibération 2014-90

9°- Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Permis de construire accordé pour la construction d'une terrasse en bois, chemin des Savus (PC 74.202.14.0013 M Xavier BOULAI)

Déclaration préalable sans opposition pour la pose d'une clôture route de chez Dupraz (DP 74.202.14.0016 Sté Sylvent)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 6 maisons impasse du Bocher (PC 74.202.14.0015)

Demande de permis de construire pour l'édification d'une maison chemin de Vaulx (PC 74.202.14.0016)

Déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin des Savus (DP 74.202.14.0017)

10° Informations diverses

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre se tiendra cette année à 11 h 45. L'ensemble de la population est invité à participer. Les Anciens d'AFN organisent ensuite leur repas annuel à la salle des fêtes.

Elagage parcelle communale

La Commune est propriétaire de deux parcelles en limite de la route de Sillingy (sous la Montagne). Le conseil envisage une coupe totale du bois sur ces parcelles. Les personnes de la commune qui pourraient être intéressées pour couper ce bois et récupérer celui-ci doivent se manifester par courrier en mairie avant fin novembre 2014. La coupe sera organisée un samedi avec fermeture de la route à la circulation. Les personnes retenues devront laisser le terrain propre après leur passage.

Compte rendu CCFU

La Commission Aménagement du territoire s'est réunie le 9 octobre dernier. Elle est chargée, entre autres, de mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui vise à développer et diversifier l'offre de logements aidés, promouvoir l'éco-habitat, répondre à des besoins spécifiques, rénover l'habitat indigne. Un bilan sera établi en fin d'année. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est à l'étude sur l'ensemble de la CCFU.

La Commission eau envisage de mettre au programme 2015 l'alimentation du réservoir de la Comète par le captage de Nyre, via une pompe et une colonne qui passeraient sous le chemin des Savus et le chemin des Châtaigniers.

La micro-crèche de Lovagny (où les enfants de Nonglard pourront être accueillis) ainsi que la Maison de la Solidarité (à la Balme) où seront logés l'ADMR, le « Relais d'Assistants Maternelles » et la « Mission Locale Jeunes » devraient ouvrir dans le 1^{er} semestre 2015.

Taxe sur les terrains constructibles non construits et sur les logements vacants

Des propriétaires fonciers de Nonglard se sont inquiétés de la nouvelle taxe mise en place concernant les terrains constructibles non construits. La commune de Nonglard étant située en zone III, donc considérée comme non tendue au niveau des logements locatifs, n'est pas concernée par ces taxes. Sont concernées les communes de l'agglomération, jusqu'à Lovagny et Sillingy.

Congrès des Maires de Haute-Savoie et National

Le congrès annuel des Maires de Haute-Savoie se tiendra le 8 novembre 2014. Un car est organisé par la CCFU avec un retour en milieu d'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.